

# Projet de Parc éolien de Peuch Géant, communes de Veix et Pradines (19)

-----  
Notice d'incidence Natura 2000

Octobre 2012



**CERA-Environnement**

**Centre d'Etude et de Recherche Appliquée en Environnement**

Site des Sciences et de la Nature  
79360 Villiers-en-Bois

Tél. 05.49.09.79.75 / Fax. 05.49.09.76.52 / Email : [cera.env@wanadoo.fr](mailto:cera.env@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.cera-environnement.com](http://www.cera-environnement.com)

# SOMMAIRE

<b>CADRE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....</b>	<b>2</b>
---	----------

## **PREMIERE PARTIE –ETAT INITIAL DU SECTEUR DU PROJET ET DES SITES NATURA 2000**

<b>1- Situation du projet par rapport au réseau Natura 2000.....</b>	<b>4</b>
<b>2- Les habitats et espèces signalés sur les sites Natura 2000.....</b>	<b>5</b>
<b>3- Les habitats et espèces recensés sur le secteur du projet.....</b>	<b>6</b>

## **DEUXIEME PARTIE- INCIDENCES PREVISIBLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000**

<b>1- Emprise du projet sur les sites Natura 2000.....</b>	<b>10</b>
<b>2- Incidences possibles sur les habitats et la faune.....</b>	<b>10</b>
<b>3- Conclusions.....</b>	<b>12</b>

## CADRE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

### L'étude d'incidence « Natura 2000 » :

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une étude d'incidence, au regard de l'article 6.3. de la Directive Habitats.

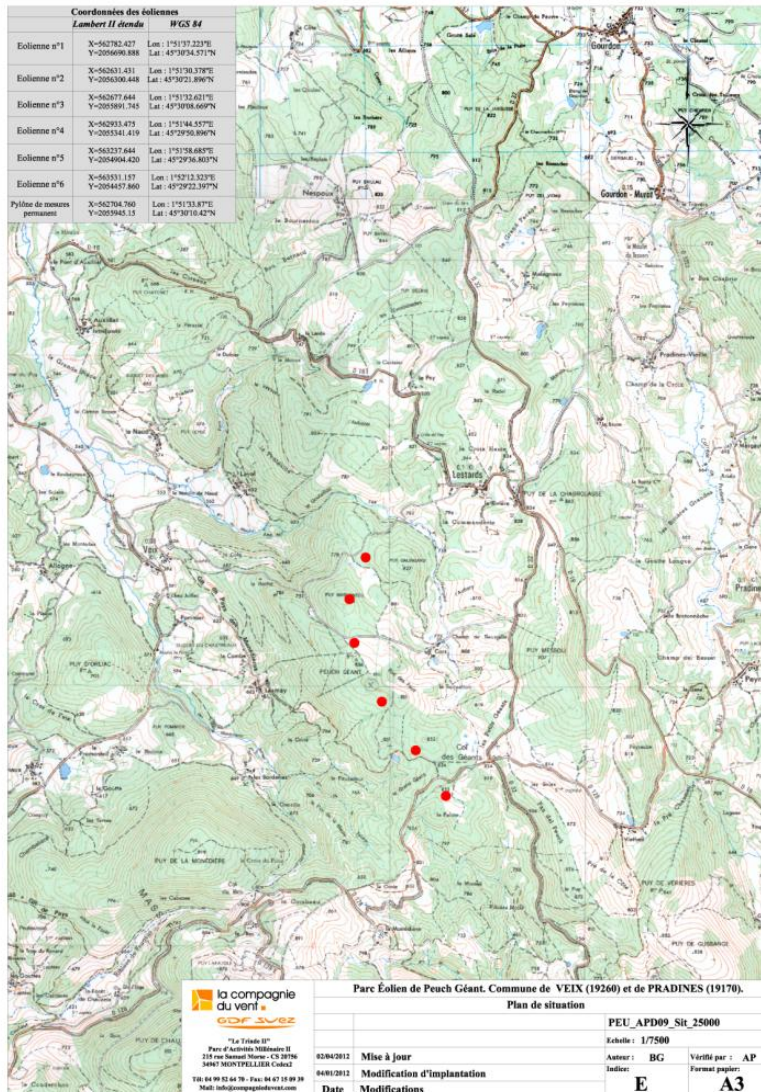
⇒ **Article 6.3. de la Directive Habitats** : "*Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...], fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ...*"

Cet article de la directive a été transcrit en droit français sous la forme de l'article L.414.4 du Code de l'Environnement. Le contenu et la démarche de cette évaluation ont été précisés dans un document édité par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en 2001, repris et précisé dans une circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (5 Octobre 2004). Plus récemment (2010), la démarche d'évaluation des impacts sur les sites Natura 2000 a été étendue à tous les projets soumis à étude d'impact, quelque soit leur éloignement par rapport à un site du réseau Natura 2000. Enfin, les préfets ont la liberté de choisir parmi une liste nationale les projets ou opérations autres qu'ils souhaitent soumettre à ce régime d'évaluation.

Le projet de parc éolien conduit par la société La Compagnie du Vent sur les communes de Veix et Pradines (19) étant situé très près d'un site appartenant au réseau Natura 2000 (<1000m) et pas très loin de quelques autres dont certains hébergeant des espèces mobiles (oiseaux, chiroptères), ses conséquences éventuelles sur ces sites doivent être examinées.

Afin de concilier au mieux les préoccupations énergétiques et climatiques, d'une part (développement des énergies renouvelables), et de conservation du patrimoine naturel d'autre part (engagements sur la biodiversité), qui découlent toutes deux de choix majeurs de société, la présente étude se propose d'examiner plus précisément les incidences du projet et d'envisager, si besoin, des solutions pour les réduire et les maintenir à un niveau compatible avec le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui s'y trouvent.

## Le projet d'aménagement :



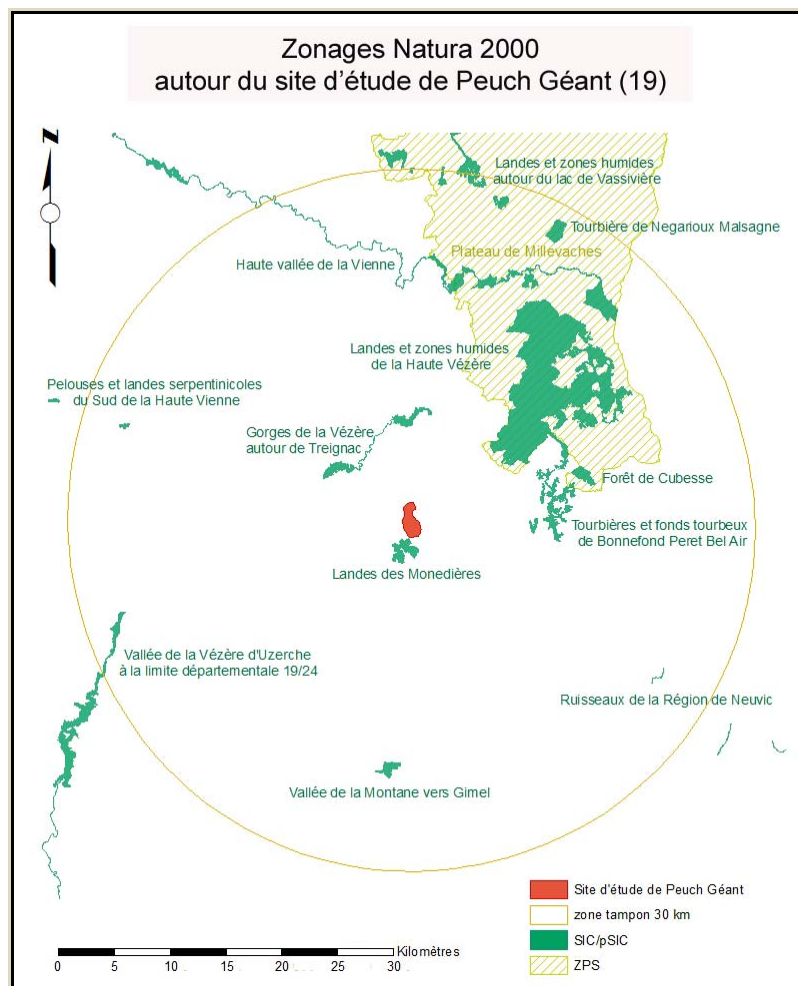
Le projet concerné par cette étude est un parc éolien de 6 machines MM 92, d'une hauteur de moyeu de 90 mètres pour un diamètre de pales de 92 mètres, produisant une puissance de 2 MW chacune (soit 12 MW au total). Le parc serait organisé selon un arc de cercle ouvert axé Nord-Ouest / Sud-Est. L'essentiel du parc est situé sur les hauteurs de la commune de Veix (5 machines), avec 1 machine sur la commune voisine de Pradines au Sud. Le secteur d'implantation est une zone de moyenne montagne (alt 800m), fortement boisée de résineux et comportant des secteurs tourbeux plus ouverts, au cœur des Monts des Monédières.

Figure 1 : Position du projet de parc éolien sur les communes de Veix et Pradines (19) (source Géoportail de l'IGN)

## PREMIERE PARTIE

### ETAT INITIAL DU SECTEUR DU PROJET ET DES SITES NATURA 2000

#### 1- SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000



*Position du projet par rapport aux sites natura 2000 des environs (rayon de 30 km)*

Dans un rayon de 30 km autour du projet, on dénombre 13 sites appartenant au Natura 2000 :

	type	site	N°	Distance / projet (km)	Enjeux
1	Landes des Monédières	SIC	FR 7401107	1.0	Habitats, faune forestière
2	Gorges de la Vézère autour de Treignac	SIC	FR 7401109	4.3	Habitats, chiroptères
3	Plateau de Millevaches	ZPS	FR 7412003	7.3	oiseaux
4	Landes et zones humides de la Haute Vézère	SIC	FR 7401105	8.0	Habitats, plantes, insectes
5	Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond	SIC	FR 7401123	9.0	Habitats, faune aquatique
6	Forêt de Cubesse	SIC	FR 7401110	13.7	Habitats, faune forestière
7	Haute vallée de la Vienne	SIC	FR 7401148	15.7	Habitats, insectes
8	Vallée de la Montane vers Gimel	SIC	FR 7401113	16.3	Habitats, faune aquatique
9	Ruisseaux de la région de Neuvic	SIC	FR 7401122	22.0	écrevisse
10	Landes et zones humides Vassivière	SIC	FR 7401145	22.0	Habitats, insectes
11	Tourbières de Négarioux	SIC	FR 7401104	22.5	Habitats, loutre
12	Pelouses et landes serpentiniformes Sud Hte-Vienne	SIC	FR 7401137	24.0	Habitats, insectes
13	Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite de Corrèze	SIC	FR 7401111	24.6	Habitats, poissons

Les enjeux liés au réseau natura 2000 aux abords du projet éolien de Peuch Géant concernent principalement un de ces sites, les landes des Monédières, qui se trouve à proximité (1000m). Les autres sites sont plus distants (>4 km) et les enjeux bien moindres, mais des espèces particulièrement mobiles d'oiseaux et de chiroptères peuvent être concernées.

## 2- LES HABITATS ET ESPECES SIGNALEES SUR LES SITES NATURA 2000

Les 13 sites Natura 2000 répertoriés dans un rayon de 30 km autour du projet hébergent un patrimoine naturel conséquent :

<b>N° du site</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>Directive</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>O</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>	<b>H</b>
<b>Surface (ha)</b>	<b>244</b>	<b>350</b>	<b>65974</b>	<b>7707</b>	<b>732</b>	<b>150</b>	<b>1318</b>	<b>130</b>	<b>8</b>	<b>798</b>	<b>199</b>	<b>228</b>	<b>927</b>
<b>Distance (m)</b>	<b>1.0</b>	<b>4.3</b>	<b>7.3</b>	<b>8.0</b>	<b>9.0</b>	<b>13.7</b>	<b>15.7</b>	<b>16.3</b>	<b>22.0</b>	<b>22.0</b>	<b>22.5</b>	<b>24.0</b>	<b>24.6</b>
<b>Habitats(annexe1)</b>													
3110- Eaux oligotrophes à littorales				X									
3130- Eaux stagnantes oligo / mésotrophes							X			X			
3260- Végétation flottante à renoncules				X	X		X						X
4010- Landes humides atlantiques					X	X				X			
4020- Landes humides tempérées												X	
4030- Landes sèches européennes	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	X
5130- Pelouses à genévriers										X		X	
6210- Pelouses sèches												X	
6230- Formations herbeuses à <i>Nardus</i>	X			X	X		X	X		X	X		
6410- Prairies à molinie	X			X	X						X		
6430- Mégaphorbiaies hygrophiles		X		X			X	X					X
6510- Prairies maigres de fauche	X												
7110- Tourbières hautes actives	X			X	X		X			X	X		
7120- Tourbières hautes dégradées	X			X	X	X				X	X		
7140- Tourbières de transition				X	X		X			X	X		
7150- Dépressions tourbeuses				X						X	X		
8220- végétation chasmophytique							X	X				X	
8230- Végétation pionnière sur silice		X										X	X
9120- Hêtraies acidophiles atlantiques	X	X		X	X	X	X	X		X	X		X
9180- Forêts de pente et ravins		X					X						X
91D0- Tourbières boisées										X	X		
91E0- Forêts alluviales à aulnes et frênes		X				X	X	X					X
<b>Plantes (annexe2)</b>													
Fluteau nageant				X						X			
Bruchie des Vosges				X							X		
Trichomane remarquable								X					
<b>Invertébrés (annexes 2 et 4)</b>													
Agrion de mercure				X	X							X	X
Cordulie à corps fin													X
Cuivré des marais													X
Damier de la succise		X		X			X			X		X	
Ecaille chinée				X			X					X	
Ecrevisse à pattes blanches								X	X				
Grand capricorne													X
Lucane cerf-volant	X	X		X		X	X	X		X		X	X
Pique -prune						X							
<b>Poissons (annexe2)</b>													

Bouvière							X						
Chabot								X					X
Lamproie de Planer													X
Lamproie marine													X
Saumon atlantique													X
<b>reptiles-amphibiens (annexe 2)</b>													
Sonneur à ventre jaune								X				X	
<b>Mammifères (annexe 2)</b>													
Barbastelle	X	X		X	X								X
Grand murin		X		X									X
Grand rhinolophe													X
Loutre d'Europe		X		X	X		X	X		X	X		X
Minioptère des schreibers													X
Petit rhinolophe													X
Vespertilion de Bechstein		X		X		X							
<b>Oiseaux (annexe 1)</b>													
Alouette lulu			X										
Bondrée apivore			X										
Busard cendré			X										
Busard saint-martin			X										
Chouette de Tengmalm			X										
Circaète Jean-le-Blanc			X										
Engoulevent d'Europe			X										
Grue cendrée			X										
Martin-pêcheur d'Europe			X										
Milan noir			X										
Pic noir			X										
Pie-grièche écorcheur			X										

Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire recensé sur ces 13 sites Natura 2000 comporte au total 59 éléments :

- 22 habitats
- 3 espèces de plantes
- 9 espèces d'invertébrés
- 5 espèces de poissons
- 1 espèce d'amphibien
- 7 espèces de mammifères dont 6 chiroptères
- 12 espèces d'oiseaux

Les enjeux liés à ces sites seront par ordre d'importance : les habitats, les oiseaux, les invertébrés, les mammifères dont les chiroptères, les poissons, les plantes et enfin les amphibiens. Chacun de ces enjeux sera analysé dans la partie 2.

### 3- LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET EUROPEEN RECENSES SUR LE SECTEUR DU PROJET

#### 3.1- RELEVES EFFECTUES SUR PLACE :

Le projet éolien de Peuch géant a fait l'objet d'inventaires naturalistes portant sur tous les groupes et sur toutes les saisons entre Mars et Novembre 2009. Pour rappel, les inventaires ont été les suivants :

Taxons	Observateur	2009				total
		PRIN	ETE	AUT	HIV	
FLORE	Marc Tessier	10/06	11/09			2
FAUNE NON VOLANTE	C. Verheyden	18/04	+	+		1+
OISEAUX	C. Verheyden et Marc Tessier	5	4	4	1	14
CHIROPTERES	C. Verheyden	3	2	2		7

Au total, 24 visites ont été consacrées à l'étude de ce projet, ce qui représente une pression d'observation et une masse d'information conséquentes permettant de bien cerner les enjeux du projet.

Au cours de ces inventaires, plusieurs habitats ou espèces relevant des directives habitats et oiseaux ont été relevés sur la zone du projet :

### 3.2- LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES VEGETALES :

Sept habitats d'intérêt communautaire ont été relevés sur la zone du projet :

- 3110- Eaux oligotrophes à littorales : < 1000m<sup>2</sup>
- 4020- Landes humides tempérées : 1 ha
- 4030- *Landes sèches européennes* : 1.6 ha
- 6510- *Prairies maigres de fauche de basse altitude* : 8.05 ha
- 7120- *Tourbières hautes dégradées* : 2.9 ha
- 9120- *Hêtraies acidophiles atlantiques* : 36.5 ha
- 91D0- Tourbières boisées : 3.8 ha

Tous les habitats relevés se retrouvent sur l'un ou l'autre des sites du réseau Natura 2000 des environs (rayon 30 km), indiquant que la zone du projet présente des affinités avec des secteurs reconnus pour leur intérêt en terme de milieux naturels. Quatre de ces habitats, occupant une surface cumulée d'une cinquantaine d'hectares, sont aussi signalés sur le site natura 2000 le plus proche (Monédières), indiquant une assez forte affinité entre les habitats de la zone du projet et ceux du site Natura 2000 le plus proche. Cette affinité est assez logique puisque la distance entre les deux espaces est de l'ordre de 1000 mètres. Du fait de cette proximité, un niveau d'interaction notable peut être envisagé, mais cette interaction devient nulle pour tous les autres sites Natura 2000, bien trop éloignés pour qu'une quelconque influence puisse se faire sentir tant à terre que par voie aquatique.

***Le risque d'interaction entre le projet et les 22 habitats d'intérêt européen des sites Natura 2000 du voisinage est NUL pour 18 d'entre-eux et assez fort pour 4 habitats signalés sur le site le plus proche (1000m).***

### 3.3- LES ESPECES ANIMALES :

#### Oiseaux :

Sept espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la directive oiseaux ont été observées sur ou aux abords de la zone du projet lors des inventaires :



Espèce	Zone du projet		ZPS Plateau de Millevache	
	Présence	Statut	Présence	Statut
Aigle botté	X	N		
Alouette lulu	X	N	X	N
Bondrée apivore	X	N	X	N
Circaète Jean-le-Blanc	X	N	X	N
Engoulevent d'Europe	X	N	X	N
Pic noir	X	N	X	N
Pie-grièche écorcheur	X	N	X	N

Toutes ces espèces sauf une (aigle botté) sont aussi signalées sur la ZPS du Plateau de Millevaches à un peu plus de 7 km vers le Nord-Est. Parmi ces espèces, seul le circaète Jean-le-Blanc possède un domaine vital assez vaste pour atteindre la zone du projet éolien. Les oiseaux de toutes les autres espèces de l'annexe 1 observées comme nicheuses sur la zone du projet sont donc des individus n'appartenant pas à la population signalée sur la ZPS.

***Le niveau d'interaction entre le projet et la ZPS la plus proche (Plateau de Millevaches : 7.3 km) est très faible et ne concernerait qu'une seule espèce de rapace à grand domaine vital, le circaète.***

#### Chiroptères :

Trois espèces de Chiroptères inscrites en annexe 2 de la Directive Habitats ont été contactées sur la zone du projet lors des inventaires :

Espèce	Zone du projet		1	2	4	5	6	13
	Présence	Statut						
<b>Distance (km)</b>			<b>1.0</b>	<b>4.3</b>	<b>8.0</b>	<b>9.0</b>	<b>13.7</b>	<b>24.6</b>
Barbastelle	X	RT	X	X	X	X		X
Grand murin	X	RT		X	X			X
Vespertilion de Bechstein	X	T		X	X		X	X

R = reproduction, T= transit

Toutes les espèces contactées sur la zone du projet sont aussi signalées sur un ou plusieurs sites Natura 2000 des environs, où on ne cite pas de colonies de reproduction. Néanmoins, deux de ces espèces (barbastelle et V. Bechstein) sont le plus souvent arboricoles et pourraient se reproduire sur les sites concernés. Parmi les espèces contactées, le Vespertilion de Bechstein est la moins mobile, et il est pratiquement exclu que des individus de cette espèce provenant du site le plus proche (4.3 km) aient pu atteindre la zone du projet. Les deux autres espèces sont plus mobiles et ont pu parcourir la distance séparant la zone du projet en provenance des deux voire 3 sites natura 2000 les plus proches.

***Le niveau d'interaction entre le projet et les sites Natura 2000 signalant des chiroptères est nul pour 9 sites et pour le vespertilion de Bechstein, et faible pour deux espèces (barbastelle et grand murin) en provenance des 3 sites les plus proches.***

### **Faune terrestre :**

Une seule des 9 espèces de faune d'intérêt européen signalées sur les 12 sites du voisinage ont été observées sur la zone du projet : la loutre d'Europe.

Cette espèce est signalée sur 8 des 13 sites Natura 2000 situés entre 4 et 24 km de la zone du projet, mais pas sur le plus proche. La loutre fréquente en effet la plus grande partie du réseau hydrographique de la Corrèze et des départements limitrophes. Les indices relevés sur la zone du projet peuvent être ceux d'un individu fréquentant aussi les sites les plus proches comme la vallée de la Vézère.

***Le risque d'interaction entre le projet et les espèces de faune terrestre des sites Natura 2000 du voisinage est très faible et ne concernerait que la Loutre d'Europe.***

## DEUXIEME PARTIE- **INCIDENCES PREVISIBLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000**

### **1- EMPRISE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 :**

aucune- distance minimale 1000 m (Landes des Monédières)  
Aucun site natura 2000 impacté directement

### **2- INCIDENCES POSSIBLES SUR LES HABITATS ET LA FAUNE :**

#### Habitats :

Le projet n'a aucune emprise sur des habitats d'intérêt européen situés dans les 12 sites Natura 2000 répertoriés dans les 30 km et relevant de la directive habitats. 11 de ces sites se trouvent à une distance trop importante (> 4 km) pour que des interactions mêmes faibles puissent se faire sentir. Plusieurs d'entre-eux sont des sites aquatiques dans connection hydrologique avec la zone du projet.

Pour le site le plus proche (landes des Monédières 1000m), hébergeant 7 habitats, des interactions indirectes sont en théorie possible. Toutefois, il n'existe aucune connection hydrologique entre la zone du projet et le périmètre sur site Natura 2000 : le risque d'interaction *via* les écoulements est donc nul pour tous les habitats dépendant d'une alimentation en eau superficielle (3 des 7 habitats : 2 milieux tourbeux, landes humides) de même que le risque d'une pollution des sols. Il reste une influence possible en phase travaux par la diffusion de poussières, mais ce risque, très temporaire, est insignifiant vu la distance (1000 m), le régime des vents (plutôt d'Ouest), et la couverture boisée importante du secteur (écran).

#### Flore d'intérêt européen :

Les 3 espèces de flore d'intérêt européen signalées sont au mieux à 8.0 km du projet. Aucune influence n'est donc à attendre pour les mêmes raisons que précédemment, renforcées par une distance bien plus grande.

#### Invertébrés :

Hormis le lucane cerf-volant, tous les invertébrés signalés se trouvent à plus de 4 km de distance. Aucune de ces espèce ne se déplace sur une telle distance, et le risque que des individus en provenance de sites Natura 2000 atteignent la zone du projet et y soient impactés est donc nul. Pour plusieurs espèces aquatiques, il n'y a de plus aucune connection hydrologique entre les sites Natura 2000 et la zone du projet.

Seul le lucane est présent sur le site le plus proche, et peut de façon occasionnelle effectuer une telle distance pour se reproduire. Dans ce cas, une interaction avec le projet est très improbable : les déplacements en vol concernent uniquement des mâles (moitié de la population), ils se font à basse altitude (< 20 m), sur une période (Juin-juillet) et des horaires limités (nuit). Dans ces conditions, seule une collision ou un écrasement par des engins de chantier reste possible, mais extrêmement peu probable. Il n'y a aucun risque de destruction d'habitat de reproduction sur les sites Natura 2000.

### Poissons :

Ce groupe est exempt de toute interaction avec le projet, qui se situe sur un bassin versant autre que ceux des sites Natura 2000 où ils sont signalés (> 15 km). Il n'y a aucune relation hydrologique permettant de craindre des effets mêmes indirects sur les espèces de ce groupe.

### Amphibiens :

La seule espèce de ce groupe est signalée sur un site Natura 2000 distant de près de 25 km. Aucune interaction n'est envisageable à une telle distance.

### Mammifères non volants :

La loutre est signalée sur une majorité de sites Natura 2000 des environs (8/12), car elle fréquente pratiquement tout le réseau hydrographique départemental voire régional. C'est une espèce très mobile, capable de se déplacer couramment sur plusieurs kilomètres de cours d'eau pour rechercher sa nourriture, et pouvant aussi effectuer des déplacements encore plus importants lors de la recherche de territoires par les jeunes adultes. Durant ces déplacements, essentiellement aquatiques, l'espèce est exposée à un risque de collision avec des véhicules en cas de traversée d'axes routiers. Il s'agit d'une cause de mortalité principale dans plusieurs populations (ex : marais poitevin). Le projet d'installation d'éoliennes n'induisant pas de changements sur la circulation routière locale (sauf engins de chantier lors des travaux), il n'y a pas de raison que ce type de risque soit augmenté.

### Chiroptères :

Six espèces de chiroptères de l'annexe 2 de la directive habitats sont répertoriées sur les 12 sites Natura 2000 des environs élargis (30 km). Trois d'entre elles sont connues pour effectuer des déplacements de faible (rhinolophes) voire très faible (V. Bechstein) amplitude autour de leurs gîtes. Etant signalées à 4.3 km au plus près, la probabilité que des individus de ces espèces atteignent la zone du projet en provenance de ces sites est nulle ou quasi. Il n'y a donc aucun risque de destruction de gîte ni même de collision pour ces espèces, et l'éventuelle perte d'habitat pour elles serait marginale.

Pour les 3 espèces ayant des capacités de déplacement plus importantes (barbastelle, grand murin, minioptère), la probabilité que des animaux provenant de sites Natura 2000 où ils sont signalés n'atteignent la zone du projet devient non-nulle. C'est le cas plus spécialement de la barbastelle, signalée à 1000 m, une distance inférieure à son rayon d'action habituel (1-5 km), et dans une moindre mesure du Grand murin, signalé plus loin. Pour ces espèces, il existe surtout un risque de collision sur les pales des éoliennes, mais ce risque est jugé faible car ces espèces ne font pas partie des espèces particulièrement exposées (liste SFEPM). La perte attendue d'habitats due aux déboisements ou autres aménagements sera faible (moins de 1/1000<sup>ème</sup> du domaine vital) et non significative.

### Oiseaux :

Douze espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux sont répertoriées sur l'unique ZPS des environs élargis (30 km). Pratiquement toutes (11/12) ont des domaines vitaux modestes (1-2 km de rayon) voire petits (< 1km de rayon), et dans tous les cas inférieurs à la distance séparant la ZPS de la zonen du projet. Pour elles, la probabilité que des individus atteignent la zone du projet est nulle ou quasi. Il n'y a donc aucun risque de destruction de site de nidification ou habitat, et aucun risque de collision.

Seul le circaète jean-le-Blanc possède un rayon d'action assez vaste pour atteindre la zone du projet. Dans ce cas, il peut exister un risque de collision et une perte d'habitat de chasse, mais ce risque est faible au regard de la distance. Les oiseaux de cette espèce observés sur la zone du projet semblaient plutôt appartenir à un couple nichant sur les versant à l'Ouest, et non à la population de la ZPS.

Habitats et espèces signalées sur les sites Natura 2000 voisins (13 sites de 0.3 à 24 km)	Potentiellement impacté en cas d'implantation d'éoliennes à Peuch Géant
<b>22 habitats</b>	Exposition insignifiante aux poussières et temporaire (phase travaux) pour 7 habitats du site le plus proche (1000m)
<b>3 espèces de flore</b>	NON
<b>9 espèces d'invertébrés</b>	Risque insignifiant en phase travaux pour les éventuels lucanes cerf-volant mâles en provenance du site le plus proche (1000m)
<b>3 espèces de poissons</b>	NON
<b>1 espèce d'amphibien</b>	NON
<b>1 mammifère aquatique</b>	Risque insignifiant en phase travaux pour la loutre en provenance de sites lointains (> 4km)
<b>6 Chiroptères</b>	Risque faible de collision pour la barbastelle, très faible pour Grand murin Risque très faible de perte d'habitat pour les 2 espèces
<b>12 Oiseaux</b>	Risque faible de collision et de perte d'habitat pour le circaète en provenance de Millevaches

### Conclusions :

Le projet de Parc éolien de Peuch Géant n'aura aucune emprise sur les 13 sites Natura 2000 du voisinage dont il est éloigné de 1 km au plus près, sans aucune connection hydrologique pouvant laisser craindre des effets distants *via* les eaux superficielles.

Du fait de cette distance et déconnection, les interactions attendues sur les habitats et espèces aquatiques (40%) sont nulles, et il en est de même pour tous les habitats et espèces peu mobiles des sites distants de plus de 8 km (9/13).

Les effets restant possibles concernent en premier lieu le site Natura 2000 le plus proche (FR 7401107-landes des Monédières, 1000 m), avec des effets toutefois insignifiants en phase travaux sur les habitats (poussières) et le lucane cerf-volant (collision avec engins en été). Des effets plus notables sont possibles en phase d'exploitation sur 1 espèce de chiroptère (barbastelle), pour laquelle le risque de collision sur les pales après construction est toutefois jugé faible (1 seul cas reporté en France, SFEPM 04/2011), et qui pourrait aussi connaître une très faible perte d'habitat du fait des déboisements (< 1/1000<sup>ème</sup> du domaine vital).

Vis-à-vis des sites Natura 2000 plus éloignés, les risques attendus sont plus limités : possible risque de heurts (non-significatif) par des engins lors des travaux pour la loutre (sites Vézère), très faible perte d'habitats de chasse et risque de collision pour deux chiroptères (barbastelle et grand murin) des sites Vézère, et pour 1 rapace (circaète) de la ZPS la plus proche (Millevaches 7 km).

Au final, les risques engendrés par le projet sur le patrimoine naturel des sites du réseau Natura 2000 sont jugés nuls au-delà de 8 km (9 sites sur 13), et d'un niveau faible et non significatifs pour 4 sites plus proches. Ce niveau, ne compromettant nullement les objectifs de conservation définis sur ces sites (DOCOB), n'implique aucune mesure supplémentaire à celles déjà prévues dans l'étude d'impact du projet pour les espèces locales. Les suivis imposés par la réglementation sur les ICPE devraient en outre permettre de le vérifier et, le cas échéant, d'adopter des mesures correctives.